

Relevé de décisions du conseil municipal Séance du 22 novembre 2018

Étaient présents : Antoine BILLOD-LAILLET, Gaëlle CELLIER, Emmanuelle CHEVROTON, Alain DANGUY, Sarah FAIVRE, Sabine GALIMARD, Jérôme GIGOGNE, Anne-Lise HUMBERT, Nathalie KOWAL-BONDY, Chantal MARAUX, Jean-Michel ROY, Claude SIMON

Étaient absents excusés: Charles DURAND-VIEL (proc. à A. Danguy) , Marc JACQUOT, Nathalie MOYSE (proc. à N. Kowal-Bondy)

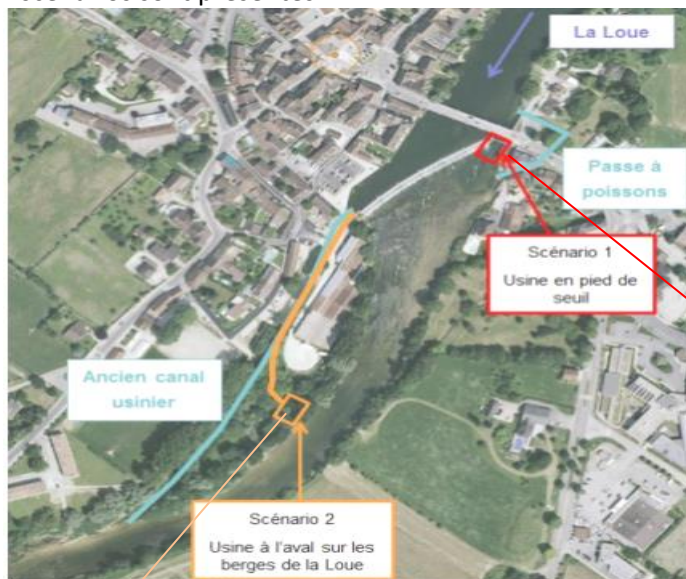
Secrétaire de séance : Alain Danguy

Présentation par le Syndicat Mixte de la Loue de l'étude de faisabilité pour la valorisation hydroélectrique

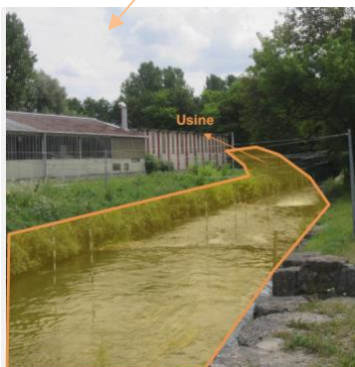
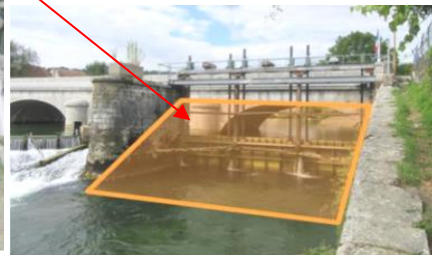
Cette étude a pour objectif d'estimer la faisabilité de la remise en service d'une microcentrale hydroélectrique sur le site de Quingey, de proposer des scénarios pour le portage des travaux d'équipement du site et l'exploitation d'une microcentrale, de permettre au Syndicat mixte de la Loue d'évaluer l'opportunité d'un équipement sur ce site.

L'étude comporte dans la tranche ferme : une analyse du site, une analyse environnementale, des propositions d'équipements hydroélectriques, une analyse financière et les procédures réglementaires ; dans la tranche optionnelle du marché : la définition d'un programme d'intervention et le portage du projet.

2 scénarios sont présentés :



Turbine VLH : maintenance plus facile, discrète, peu bruyante
Turbine Kaplan : bâtiment au dessus, bruit de fond



SC1 : implantation d'une turbine VLH en rive gauche à la place des 3 vannes levantes actuelles. Puissance installée : 172 kW

SC1b : implantation de 2 turbines VLH en rive gauche à la place des 3 vannes levantes actuelles. Puissance installée : 340 kW

SC2 : utilisation (en partie) de l'ancien canal usinier avec implantation d'une turbine Kaplan. Puissance installée : 350 kW

	SC1 – 1 VLH (coté restaurant)		SC1b – 2 VLH (coté restaurant)		SC2 – 1 Kaplan (aval bâtiment cartonnerie)	
Puissance installée	172 kW		340 kW		350 kW	
Coût de l'investissement	1 137 000 €		1 816 000 €		2 146 000 €	
Investissement par kW installé	6 610 €/kW		5 340 €/kW		6 131 €/kW	
Débit réservé *	10% Soit 4,71 m ³ /s	20% Soit 9,42 m ³ /s	10% Soit 4,71 m ³ /s	20% Soit 9,42 m ³ /s	10% Soit 4,71 m ³ /s	20% Soit 9,42 m ³ /s
Recette brute / € an	146 000 €	126 000 €	243 000 €	212 000 €	286 000 €	247 000 €
Taux de rentabilité interne	14,6 %	10,4 %	15,7 %	11,2 %	16,3 %	12,1 %
Temps de retour actualisé	11,4 ans	16,4 ans	10,3 ans	15,6 ans	10 ans	15,5 ans

- Le débit réservé, c'est le débit minimal qui doit être maintenu en permanence dans un cours d'eau au droit d'un ouvrage hydraulique pour sauvegarder les équilibres biologiques et les différents usages de l'eau.
- Ce débit est communément qualifié de « réservé », dans le sens « réservé aux milieux aquatiques ». Ce débit est au minimum équivalent au 10^{ème} du débit moyen inter-annuel du cours d'eau. Soit pour le site Quingey 4,7 m³/s.

	SC1 – 1 VLH (coté restaurant)	SC1b – 2 VLH (coté restaurant)	SC2 – 1 Kaplan (aval bâtiment cartonnerie)
Hauteur de chute	1,70 m	1,70 m	2,70 m
Puissance installée	172 kW	340 kW	350 kW
Coût de l'investissement	1 137 000 €	1 816 000 €	2 146 000 €
Énergie produite	de 904 000 kW à 1 070 000 kW	de 1 750 000 kW à 1 500 000 kW	de 2 070 000 kW à 1 750 000 kW
Rentabilité	Moyenne	Moyenne à Bonne	Moyenne à Bonne
Risque d'aggravation des inondations	Faible	Faible	Nul à faible
Nuisances en phase travaux	très fortes	très fortes	Faibles
Nuisances en phase d'exploitation	Fortes	Fortes	Faibles
Complexité raccordement réseau	Moyenne	Moyenne	Faible
Impacts sur les milieux aquatiques et sur la continuité piscicole	Faibles	Faibles	Moyens à Forts
Intégration paysagère	Centre bourg	Centre bourg	Hors agglomération
Compatibilité avec autres usages	Moyenne	Moyenne	Moyenne

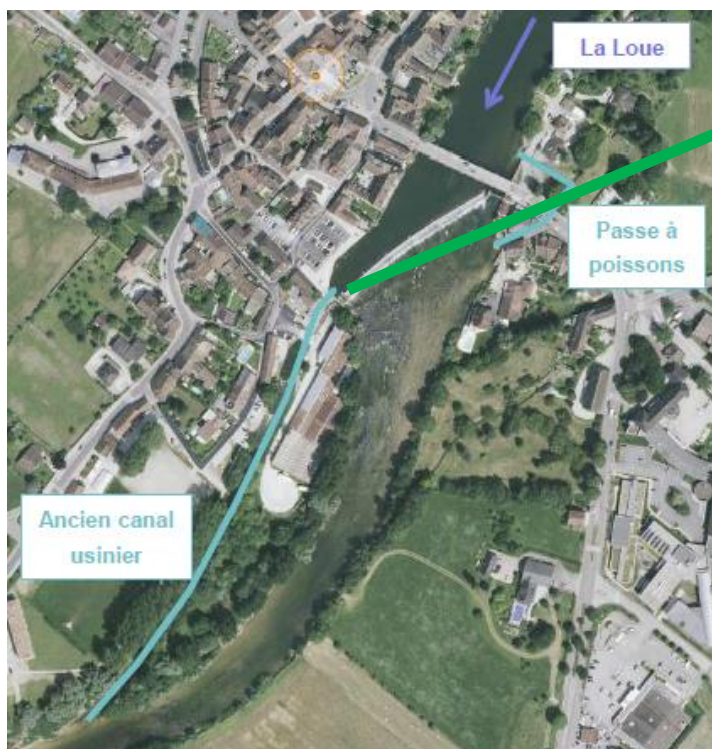
Présentation de l'association EMNE et La Fruitière à Energies

EMNE est une association qui a pour objectifs la transition énergétique et solidaire, une approche partagée du développement du territoire, un soutien au développement de modèles économiques coopératifs.

Elle possède 100 adhérents et 300 sympathisants, 2 salariés, 4 commissions de travail : communication, éthique et sobriété, prospectives et mise en réseau et territoires.

Les réalisations sont la production d'énergies renouvelables, le café des sobriétaires, la réflexion approfondie sur la mobilité, l'animation (films, conférences, marchés), collaborations : TRI Conso-citoyenne, Amap-Loue, Collectifs Loue-Lison et KesKonFé, collectivités (TEPCV, TEPos, PCAET).
Remerciement de l'association pour la mise à disposition du bureau dans la maison des services.

EMNE a commencé des recherches sur le site du barrage de Quingey dès 2013, l'association propose un scénario médian (3) placé de sorte à correspondre aux attentes de toutes les parties concernées.



PROJET MEDIAN DU SEUIL
Scénario 3 (10/2018) :
Reste à étudier

PROJET MEDIAN DU SEUIL DE QUINGEY



Sortie de la passe à poissons actuelle

Entrée de la passe à poissons actuelle

Bassin d'alimentation de la passe à poissons actuelle

Anciennes passes à poissons (devenues obsolètes)

Exemple d'implantation d'une station hydroélectrique VLH



Particularités du site : peu de nuisances pour les pêcheurs, pas d'incidence sur les risques d'inondations, peu d'impact sur l'aspect du barrage, peu de travaux de génie civil, peu d'impact pour la pratique du canoé kayak, pas de nuisance sonore (si installation d'une turbine VLH), connexion au réseau électrique très proche, installation proche de celle de l'ancienne usine.

Estimation de production : puissance installée 170 kW, équivalent de la consommation électrique de 850 habitants hors chauffage.

La Fruitière à Energies est une entreprise à statut coopératif, une entreprise citoyenne pour promouvoir, développer, acheter, exploiter des installations de production d'énergies renouvelables sur notre territoire ; organiser ou accompagner le financement total ou partiel de ces opérations.

Cette entreprise développe son projet à l'ensemble du périmètre Loue-Lison et au-delà. Elle possède 130 associés dont 9 collectivités.

Le fonctionnement éthique de cette structure est organisé ainsi :

- 50 % des bénéfices sont redistribués aux actionnaires de la SAS
- 50 % sont réinvestis dans des projets écologiques

Site internet : www.fruitiere-energies.fr

Yves Monnot propose à la commune de prendre des parts dans la société et /ou de la mise à disposition de toiture sur les bâtiments communaux.

Demande d'ajout à l'ordre du jour de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis, accord à l'unanimité des membres du conseil municipal

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 octobre 2018**

S. Faivre informe que la caution à Mr Baudras est de 472.59 € et non de 474 € comme indiqué dans le compte rendu, il convient donc de modifier le compte rendu en ce sens.

Le compte rendu du 25 octobre 2018 ainsi modifié est approuvé avec 14 voix pour, 1 abstention.

➤ **CAO, COP**

Suite à la démission de P. Cart-Lamy qui était titulaire il convient de refaire l'élection des membres de ces 2 commissions.

Sont ainsi déclarés élus à la commission d'appel d'offre et à la commission d'ouverture des plis, à l'unanimité des membres :

Titulaires :

- Jérôme GIGOGNE
- Marc JACQUOT
- Emmanuelle CHEVROTON

Suppléants :

- Alain DANGUY
- Charles DURAND-VIEL
- Antoine BILLOD-LAILLET

➤ **Contrat P@C 2018-2021**

S. Faivre explique que ce contrat entre le Département, la communauté de communes Loue-Lison et toutes les communes membres de la CCLL définit les modalités de subvention du Département.

Lecture de la délibération ci-dessous :

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- Subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- Différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire Loue Lison, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1^{er} axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2^{ème} axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- 3^{ème} axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- 4^{ème} axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3^{ème} axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire.

Ainsi, pour le territoire Loue Lison, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 2 500 000 € (soit 25,01 €/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire Loue Lison (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- pour les projets relevant du volet A : 60 % de l'enveloppe (soit 1 500 000 €),
- pour les projets relevant du volet B : 40 % de l'enveloppe (soit 1 000 000 €).

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire Loue Lison a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Délibération

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 13 voix pour, 1 abstention :

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire de Loue Lison,
- autorise Madame le Maire à signer ce contrat.

➤ **Informations du maire**

- Logements communaux

Départ des locataires du logement au-dessus de la trésorerie au 1^{er} février 2019.

Dans ce logement les travaux d'isolation sont prévus.

- Projet CMS MSAP

Mme Jacquemet a confirmé à S. Faivre le besoin de locaux important pour déployer des services sur Quingey.

L'utilisation des salles de la mairie montre que la salle Louis Faivre pourrait être intégrée dans le projet, en contrepartie la salle culturelle pourrait être mise à disposition, étant souvent libre en journée.

S. Galimard : l'utilisation de la salle culturelle avait été limitée à la vue de la consommation électrique pour le chauffage.

A. Danguy, S. Faivre : en effet car actuellement il y a un souci avec la pompe à chaleur, mais il est prévu d'intégrer dans le projet d'aménagement de l'ancienne bibliothèque un nouveau mode de chauffage.

S. Faivre explique que la directrice de l'établissement de santé a positionné auprès de l'ARS le partage d'un professionnel de Santé avec la commune, par conséquent il est possible labelliser l'espace santé en maison de santé.

S. Faivre demande au conseil municipal de se prononcer sur l'intégration du 1^{er} étage du bâtiment CMS actuel (soit la salle Louis Faivre) dans le projet d'aménagement et de répondre favorablement aux demandes du Département pour le déploiement du CMS .

Le conseil municipal avec 13 voix pour, 1 abstention accepte cette intégration.

- Vœux de la commune

Modification de la date des vœux de la commune soit le 18 janvier 2018 à 18 heures au lieu du 11 janvier.

- Sauvegarde externe : S. Faivre informe le conseil municipal qu'elle prévoit l'achat d'un système de sauvegarde des 2 postes informatiques du secrétariat de mairie.

- retour de la réunion de la COB à Saint-Vit du 20 novembre: augmentation de 20 % de la délinquance. La COB comprend 22 militaires sur Saint-Vit et 8 sur Quingey avec de nombreuses nouvelles recrues.

A. Danguy rappelle que la rénovation voir l'agrandissement de la gendarmerie de Quingey permettrait de consolider l'effectif voir de l'augmenter.

Fin à 22 h 30